



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 19 mars 2014 : suite des travaux sur les plans stratégiques des filières viticole et cidricole, lancement d'une étude sur le dispositif de gestion des plantations de vigne et nouvelles modalités pour la valorisation des sous-produits de la vinification

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 19 mars 2014, sous la présidence de Jérôme Despey. À l'ordre du jour de cette séance : les suites à donner aux travaux de réflexions stratégiques des filières à l'horizon 2025, un point réglementaire sur le futur système de gestion du potentiel de production et le lancement d'une étude sur le dispositif à mettre en place pour 2016, les nouvelles modalités pour la valorisation des sous-produits de la vinification pour la prochaine récolte.

Suite des travaux sur les plans stratégiques des filières viticole et cidricole

Le président du Conseil d'administration de FranceAgriMer, Jean-Bernard Bayard et les présidents des Conseils spécialisés de l'Établissement ont présenté, le 19 février dernier, à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Guillaume Garot, ministre délégué à l'Agroalimentaire, leurs réflexions stratégiques sur l'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025.

À l'occasion de cette séance du Conseil spécialisé « Vins », le président Jérôme Despey a informé les professionnels des filières viticole et cidricole des échanges intervenus lors de cette rencontre, de la synthèse des différentes contributions des filières et des suites à donner à ces travaux sur les plans stratégiques dans chacun des Conseils spécialisés de FranceAgriMer :

- poursuivre les travaux, afin de finaliser les réflexions par la rédaction d'un plan d'actions ;
- travailler sur la connaissance des marchés pour permettre aux filières de mieux gérer la volatilité des prix ;
- faire un point sur la gouvernance propre à chacune de filières et sur les sujets d'intérêt communs à plusieurs filières ;
- étudier les pistes pour améliorer la compétitivité des filières et des entreprises à l'exportation.

Cf. pour en savoir plus :

Rapport d'étape à la réflexion stratégique sur les perspectives de la filière viticole à l'horizon 2025 :

http://www.franceagrimer.fr/content/download/30039/266925/file/Plan_strategique_filiere_Vinicole.pdf

Rapport d'étape à la réflexion stratégique sur les perspectives de la filière cidricole à l'horizon 2025 :

http://www.franceagrimer.fr/content/download/30040/266938/file/Plan_strategique_filiere_cidricole.pdf

Autorisations de plantation : point sur la future réglementation et lancement d'une étude sur la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des plantations de vigne

Les services de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) du ministère en charge de l'agriculture ont présenté aux professionnels un point sur la future réglementation en matière d'autorisations de plantation.

Les membres du Conseil ont également pris connaissance du lancement par le ministère en charge de l'Agriculture avec FranceAgriMer de l'étude, menée par le cabinet AND international, sur la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des plantations de vigne (contexte, objectifs, calendrier).

Flavescence dorée : point d'information sur la situation nationale

Pour faire suite au comité Bois et plants de vigne de FranceAgriMer du 17 février dernier qui avait évoqué cette problématique, les services de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'agriculture ont proposé aux membres du Conseil un point d'information sur la flavescence dorée.

La flavescence dorée est une maladie qui progresse, avec aujourd'hui neuf régions viticoles concernées sur une superficie plus ou moins importante de leur vignoble : Aquitaine, Bourgogne, Corse, Limousin, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes. Au total, le périmètre de lutte obligatoire est d'environ 440 000 ha de vigne, soit 58 % du vignoble français.

Élimination des sous-produits de la vinification : projet d'arrêté sur les modalités de déclaration et de contrôle

Le Conseil avait examiné en décembre 2013 un projet de décret relatif à l'élimination des sous-produits de la vinification. À l'occasion de cette séance, les professionnels ont pris connaissance d'un projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre de certaines modalités du nouveau dispositif (déclaration et contrôle de l'élimination des sous-produits de la vinification). Les conclusions du groupe de travail du Conseil sur la valorisation des sous-produits, qui s'est tenu le 11 mars dernier, ont également été présentées aux professionnels, afin de compléter leur réflexion. Le Conseil a demandé que le groupe de travail du Conseil se réunisse à nouveau rapidement. Les nouvelles modalités devant s'appliquer pour la prochaine récolte, ces deux textes (décret et arrêté) seront publiés rapidement. Des fiches techniques d'information à destination des opérateurs seront également préparées.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2013/14

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2013/14 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 14 mars 2014, la consommation des crédits de l'enveloppe 2013/14 du programme français s'élève à 45,2 millions d'euros, soit par mesures :

- 24,8 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 14,4 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 4,4 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 1,6 M€ pour les prestations viniques.

À l'occasion de ce point sur la consommation des crédits, FranceAgriMer a présenté aux membres du Conseil un plan d'action, visant à fluidifier le traitement des dossiers de promotion pays tiers (simplification des modalités de liquidation des dossiers, retours d'informations systématiques vers les opérateurs, mobilisation des services concernés à FranceAgriMer). La mise en œuvre de ces dispositions devrait permettre de traiter tous les dossiers de la période précédente (2008/2013) avant l'arrivée des premières demandes de paiement du nouveau programme à FranceAgriMer au printemps 2015.

Restructuration et reconversion du vignoble : les modalités de l'aide pour la campagne 2014/15

Le Conseil a pris connaissance d'un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif aux modalités d'octroi de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble pour la campagne 2014/15 en application des programmes d'aide nationaux de l'OCM vitivinicole 2009/2013 et 2014/2018 pour les plans collectifs de restructuration. Cette décision, accueillie favorablement par le Conseil, précise les modalités de demande d'avance spécifiques à la campagne 2014/15 pour les plans collectifs de restructuration 2012/13 à 2014/15 et 2013/14 à 2015/16.

Situation des marchés vrac à la production à sept mois de campagne 2013/14

Malgré une forte activité sur les vins IGP et les vins AOC/AOP sur la première moitié de la campagne 2013/14, notamment en rosé et en blanc, le marché vrac en volume à fin février 2014 apparaît juste comparable à celui de 2012/13, en raison des moindres quantités échangées en Vin de France (SIG). La situation des prix, qui restent le plus souvent supérieurs à ceux de la campagne précédente, continue de traduire la faiblesse globale des disponibilités de la campagne dans certains bassins (Aquitaine, Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, Sud-Ouest, Vallée du Rhône-Provence) et la difficulté d'approvisionnement des opérateurs sur certains produits. Cependant, les hausses de la campagne risquent de ne compenser que partiellement les moindres volumes vendus.

Ventes de vins tranquilles en grande distribution : le bilan 2013

D'après les données issues du panel distributeurs IRI pour l'année 2013, les vins tranquilles commercialisés en grande distribution, hors hard discount, ont enregistré une croissance de 1,1 % en volume et de 5,2 % en valeur par rapport à 2012 (2,2 % en volume et 11,7 % en valeur par rapport à la moyenne quinquennale 2008/2012). Leurs ventes atteignent 9,7 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros. Le prix moyen de vente de ces vins, à 4,05 €/litre, augmente de 4,1 % par rapport à 2012 et de 9,3 % par rapport à 2008/2012.

Cf. pour en savoir plus : *Note de conjoncture Vins*, FranceAgriMer, mars 2014

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole se réunira le 16 avril 2014.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr